

**PORTANT TARIFICATION DES TRAVAUX D'IMPRIMERIE – ENVELOPPES IMPRIMEES
DE L'ATELIER DU SITE DES CEZEAUX**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification interne des travaux d'imprimerie d'enveloppes de l'atelier de reprographie situé sur le site des Cézeaux, applicable au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

Catégorie	Conditionnement	Tarif à l'unité enveloppe + impression (HT)	Coût carton enveloppes (HT)
Enveloppes 114*162 blanches (500)	500	0,024 €	12,00 €
Enveloppes 110*220 blanches (500)	500	0,025 €	12,50 €
Enveloppes 110*220 blanches avec fenêtre (500)	500	0,026 €	13,00 €
Enveloppes 162*229 blanches avec fenêtre (250)	250	0,110 €	27,50 €
Pochettes 162*229 blanches (500)	500	0,081 €	40,50 €
Pochettes 162*229 kraft (500)	500	0,032 €	16,00 €
Pochettes 176*250 kraft (500)	500	0,033 €	16,50 €
Pochettes 229*324 blanches (250)	250	0,070 €	17,50 €
Pochettes 229*324 blanches avec fenêtre (250)	250	0,073 €	18,25 €
Pochettes 229*324 kraft (250)	250	0,044 €	11,00 €
Pochettes 260*330 kraft 250)	250	0,075 €	18,75 €
Pochettes protection kraft 229*324 (100)	100	0,213 €	21,30 €
Pochettes 229*324 soufflets 30mm kraft (250)	250	0,103 €	25,75 €
Enveloppes elections 90*140 vert (500)	500	0,035 €	17,50 €
Enveloppes élections 90*140 bleu (500)	500	0,035 €	17,50 €
Enveloppes élections 90*140 rose (500)	500	0,036 €	18,00 €
Enveloppes élections 90*140 bulle (500)	500	0,035 €	17,50 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 février 2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

07 FEV. 2019

07 FEV. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.